



Health
Canada

Santé
Canada

NOUVELLE-ÉCOSSE

Grille régionale des soins dentaires du Programme des SSNA

Spécialistes en chirurgie buccale et maxillofaciale

Date d'entrée en vigueur
Le 1^{er} mars 2014

- Les soins dentaires couverts dans le cadre du Programme des SSNA sont assujettis aux modalités du programme.
- Tous les codes d'actes figurant dans l'Annexe B nécessitent une prédétermination.
- Veuillez vous reporter au *Guide concernant les prestations dentaires du Programme des SSNA* pour obtenir plus de renseignements sur les politiques, les lignes directrices et les critères relatifs aux soins dentaires admissibles dans le cadre du Programme des SSNA.
- Veuillez vous reporter à la *Trousse de soumission des demandes de paiement pour soins dentaires* pour obtenir plus de renseignements sur les modalités de soumission d'une demande de paiement dans le cadre du Programme des SSNA.
- Les spécialistes sont rémunérés au taux de spécialistes dans le cas de certains codes d'acte dentaire relatifs à leur spécialité. Pour tous les autres codes d'acte dentaire, les spécialistes sont rémunérés au taux de dentistes généralistes.

Pour toute question, veuillez communiquer avec le Centre d'appels à l'intention des fournisseurs du Programme des SSNA au 1 888 511-4666.

NOUVELLE-ÉCOSSE
Grille régionale des soins dentaires du Programme des SSNA
Spécialistes en chirurgie buccale et maxillofaciale
ANNEXE A

Code	Labo	Chirur
0.0 DIAGNOSTIC		
0.1 EXAMENS		
Nombre maximal d'examens admissibles - Bénéficiaires de 17 ans et plus : 3 par période de 12 mois; bénéficiaires de moins de 17 ans : 4 par période de 12 mois. Les limites de fréquence tiennent compte de l'ensemble des examens effectués par un même fournisseur, par d'autres fournisseurs travaillant dans le même cabinet ou dans différents cabinets, ainsi que de la période d'admissibilité de chaque service. Les examens complet ou sommaire effectués par un spécialiste ne sont pas inclus dans le nombre maximal d'examens admissibles pour un bénéficiaire.		
Examen buccal complet et diagnostic		
01601		90,58 \$
Examen d'urgence ou examen spécifique		
1 par période de 12 mois.		
01204		40,37 \$
01205		40,37 \$
Examen et diagnostic d'un spécialiste - Limité		
1 par période de 12 mois.		
01402		49,24 \$
01602		55,15 \$
0.2 RADIOGRAPHIES		
Radiographies intraorales, série complète (7 à 16 pellicules)		
1 série par période de 60 mois. Ne doit pas être couvert conjointement avec une radiographie panoramique pendant la période prévue de 60 mois.		
02101		58,10 \$
02102		74,83 \$
02117		35,46 \$
02118		39,39 \$
02119		45,30 \$
02120		50,22 \$
02121		56,12 \$
02122		60,06 \$
02123		64,01 \$
02124		67,94 \$
02125		70,89 \$
Radiographies intraorales (1 à 6 pellicules)		
6 par période de 12 mois.		
02111		12,80 \$
02112		16,74 \$
02113		20,68 \$
02114		23,64 \$
02115		27,57 \$
02116		31,51 \$
02131		21,67 \$
02132		32,48 \$
02141		12,80 \$
02142		16,74 \$
02143		20,68 \$
02144		24,63 \$
Radiographie panoramique		
02601		50,22 \$

NOUVELLE-ÉCOSSE
Grille régionale des soins dentaires du Programme des SSNA
Spécialistes en chirurgie buccale et maxillofaciale

ANNEXE A

Code	Labo	Chirur
Radiographies céphalométriques		
02701		64,13 \$
02702		64,13 \$
Radiographies tomographies		
02801		33,90 \$
02802		33,90 \$
02931		47,95 \$
02932		85,77 \$
02933		85,77 \$
02934		85,77 \$
0.3 TESTS DE LABORATOIRE		
04311	L	135,90 \$
04312	L	135,90 \$
04313	L	146,06 \$
04321	L	99,22 \$
04322	L	99,22 \$
04323	L	99,22 \$
4.0 PARODONTIE		
42831		108,00 \$
7.0 CHIRURGIE BUCCALE ET MAXILLOFACIALE		
71101		110,13 \$
71109		80,02 \$
71201		228,45 \$
71209		208,80 \$
71211		228,45 \$
71219		208,80 \$
72111		228,45 \$
72119		208,80 \$
72211		307,80 \$
72219		307,80 \$
72221		376,14 \$
72229		343,80 \$
72231		483,30 \$
72239		483,30 \$
72311		94,53 \$
72319		86,40 \$
72321		171,14 \$
72329		162,90 \$
72331		342,66 \$
72339		236,90 \$
74111		226,80 \$
74112		279,00 \$
74121		313,13 \$
74122		381,07 \$
74211		302,15 \$
74212		338,26 \$
74221		339,21 \$
74222		436,21 \$
74611		326,91 \$
74612		380,08 \$

NOUVELLE-ÉCOSSE
Grille régionale des soins dentaires du Programme des SSNA
Spécialistes en chirurgie buccale et maxillofaciale

ANNEXE A

Code	Labo	Chirur
74621		316,08 \$
74631		317,08 \$
74632		380,08 \$
75111		191,70 \$
75112		191,70 \$
75113		231,67 \$
75121		243,90 \$
75122		232,59 \$
75123		295,86 \$
75211		420,92 \$
75212		395,15 \$
75221		406,85 \$
75301		420,92 \$
75303		213,04 \$
76941		400,38 \$
76949		200,65 \$
76951		96,30 \$
76952		192,60 \$
76961		198,90 \$
76962		218,78 \$
79601		83,43 \$
79602		83,43 \$
79605		54,16 \$
79606		54,16 \$
79701		565,35 \$
79702		487,50 \$
9.0 SERVICES GÉNÉRAUX COMPLÉMENTAIRES		
Les dispositions de la Politique concernant la sédation et l'anesthésie générale du Programme des SSNA doivent être respectées. Veuillez vous reporter au site Web des fournisseurs et des demandes de paiement du Programme des SSNA à l'adresse http://www.provider.express-scripts.ca/ pour en savoir davantage sur les politiques des SSNA en matière de soins dentaires.		
92212		187,09 \$
92213		270,80 \$
92214		356,31 \$
92215		356,31 \$
92216		356,31 \$
92217		356,31 \$
92218		356,31 \$
92222		220,44 \$
92223		330,65 \$
92224		440,87 \$
92225		440,87 \$
92226		440,87 \$
92227		440,87 \$
92228		440,87 \$
92301		66,37 \$
92302		132,74 \$
92303		199,00 \$
92304		318,11 \$
92305		318,11 \$
92306		318,11 \$

NOUVELLE-ÉCOSSE
Grille régionale des soins dentaires du Programme des SSNA
Spécialistes en chirurgie buccale et maxillofaciale

ANNEXE A

Code	Labo	Chirur
92307		318,11 \$
92308		318,11 \$
92321		46,67 \$
92322		86,06 \$
92323		129,29 \$
92324		170,64 \$
92325		170,64 \$
92326		170,64 \$
92327		170,64 \$
92328		170,64 \$
92411		34,46 \$
92412		68,93 \$
92413		103,39 \$
92414		137,85 \$
92415		137,85 \$
92416		137,85 \$
92417		137,85 \$
92418		137,85 \$
92431		64,61 \$
92432		129,23 \$
92433		193,83 \$
92434		258,44 \$
92435		258,44 \$
92436		258,44 \$
92437		258,44 \$
92438		258,44 \$
92441		38,78 \$
92442		58,18 \$
92443		77,58 \$
92444		96,97 \$
92445		96,97 \$
92446		96,97 \$
92447		96,97 \$
92448		96,97 \$
92451		96,73 \$
92452		135,69 \$
92453		243,51 \$
92454		271,28 \$
92455		271,28 \$
92456		271,28 \$
92457		271,28 \$
92458		271,28 \$

NOUVELLE-ÉCOSSE
Grille régionale des soins dentaires du Programme des SSNA
Spécialistes en chirurgie buccale et maxillofaciale

ANNEXE B

Tous les actes dentaires de l'Annexe B nécessitent une prédétermination.		
Code	Labo	Chirur
0.0 DIAGNOSTIC		
0.1 EXAMENS		
<p>Nombre maximal d'examens admissibles - Bénéficiaires de 17 ans et plus : 3 par période de 12 mois; bénéficiaires de moins de 17 ans : 4 par période de 12 mois. Les limites de fréquence tiennent compte de l'ensemble des examens effectués par un même fournisseur, par d'autres fournisseurs travaillant dans le même cabinet ou dans différents cabinets, ainsi que de la période d'admissibilité de chaque service.</p> <p>Les examens complet ou sommaire effectués par un spécialiste ne sont pas inclus dans le nombre maximal d'examens admissibles pour un bénéficiaire.</p>		
Examen complet et diagnostic par un dentiste spécialiste		
1 par période de 60 mois.		
Lorsqu'un examen complet par un dentiste spécialiste est réglé au cours d'une période de 12 mois, cela élimine l'examen sommaire pour la même spécialité au cours d'une période de douze (12) mois.		
01401		147,71 \$
0.2 TESTS DE LABORATOIRE		
Lorsque vous effectuez des demandes pour des tests et des examens de laboratoire, veuillez joindre le rapport du laboratoire.		
04101	L	45,90 \$
04401	L	53,10 \$
0.3 MOULAGES DIAGNOSTICS NON MONTÉS		
04911		56,70 \$
04913		79,79 \$
4.0 PARODONTIE		
41211		80,10 \$
41221		80,10 \$
41231		80,10 \$
Jumelage ou attelle parodontale, provisoire, extracronaire		
43211		81,00 \$
43221		81,00 \$
43231		184,34 \$
43241		218,61 \$
43281		47,26 \$
7.0 CHIRURGIE BUCCALE ET MAXILLOFACIALE		
72511		207,00 \$
72519		207,00 \$
72521		343,80 \$
72529		343,80 \$
72531		459,00 \$
72539		459,00 \$
72541		205,54 \$
72551		320,45 \$
73121		194,97 \$
73411		639,00 \$
75302		752,52 \$
75401		656,56 \$
75402		1 134,50 \$
75403		144,14 \$
75411		1 131,64 \$
75412		1 211,64 \$

NOUVELLE-ÉCOSSE
Grille régionale des soins dentaires du Programme des SSNA
Spécialistes en chirurgie buccale et maxillofaciale

ANNEXE B

Tous les actes dentaires de l'Annexe B nécessitent une prédétermination.		
Code	Labo	Chirur
76201		1 158,25 \$
76301		1 158,25 \$
79603		93,91 \$
79604		91,80 \$
9.0 SERVICES GÉNÉRAUX COMPLÉMENTAIRES		
Les dispositions de la Politique concernant la sédation et l'anesthésie générale du Programme des SSNA doivent être respectées. Veuillez vous reporter au site Web des fournisseurs et des demandes de paiement du Programme des SSNA à l'adresse http://www.provider.express-scripts.ca/ pour en savoir davantage sur les politiques des SSNA en matière de soins dentaires.		
92421		42,23 \$
94302		84,68 \$